

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2180

Edition du  
09 octobre 2017

DANS CE NUMÉRO

---

**Du quantitatif au qualitatif** (Jean-Pierre Ghelfi)

Faut-il continuer de courir après une productivité insaisissable et une mondialisation destructrice?

**Vie privée dans l'entreprise: un flou nécessaire** (Jacques Guyaz)

Un arrêt de la Cour de Strasbourg qui donne à réfléchir

**Les droits politiques entre domicile et nationalité** (Jean-Daniel Delley)

L'extension continue des droits des Suisses de l'étranger contraste avec ceux reconnus aux étrangers établis en Suisse

**Les enjeux de la fuite et de l'accueil des réfugiés** (Wolf Linder)

Un retour aux bases des questions d'émigration et d'immigration, à partir des travaux de l'économiste Paul Collier (2 / 2)

# Du quantitatif au qualitatif

Faut-il continuer de courir après une productivité insaisissable et une mondialisation destructrice?

Jean-Pierre Ghelfi - 03 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32203>

L'affaire est tout sauf nouvelle. Depuis quelques années, journaux, études et rapports officiels nous disent et répètent que la productivité en Suisse est à la traîne. La *Neue Zürcher Zeitung* en particulier n'a cessé de taper sur ce clou au cours des derniers mois.

Cependant, le dernier rapport du World Economic Forum (WEF) consacré au [Global human capital 2017](#) propose une autre approche. Il montre qu'à l'ère des Gafa ou Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), tout à la fois informatique, numérique et en réseau, le capital humain compte désormais davantage que le capital monétaire. La société serait en train de passer du capitalisme au talentisme – si l'on peut oser ce néologisme.

La croissance à long terme dépendra de la capacité des pays à investir en priorité dans la formation. La Suisse figure même au premier rang, pour la neuvième année consécutive, dans le classement établi par le WEF. Lequel considère également que des marchés du travail réglementés contribuent à renforcer la capacité concurrentielle. Autant d'appréciations un peu inattendues de la part de cette fondation peu connue pour afficher des positions critiques sur l'organisation et le fonctionnement de l'économie

libérale. De quoi nous fournir du grain à moudre.

## Références multiples

Selon le [Dictionnaire suisse de politique sociale](#), «Dans son acception la plus simple, la productivité du travail mesure la quantité d'un bien ou d'un service produite par heure de travail. Si l'on pousse l'analyse plus loin, il s'agit de distinguer la productivité physique et en valeur, selon que la production considérée est mesurée en unités physiques ou en termes monétaires. Si la première mesure est influencée essentiellement par les progrès technologiques ou la variation du stock de machines disponibles qui permettent de produire plus avec le même nombre d'heures de travail, la seconde peut varier non seulement en raison de ces deux paramètres mais aussi du fait des modifications du prix des biens ou des services produits.»

A l'aune de cette définition, calculée à partir des statistiques relatives au PNB/PIB, l'économie helvétique serait en panne de productivité. Les références sont multiples. Ainsi [Le Temps](#) affirme en titre que «La productivité en Suisse est moins élevée que dans les pays voisins» tandis que le mensuel [Bilan](#) se réfère à une étude de l'OCDE qui recommande à la

Suisse d'augmenter sa productivité. De son côté, le [Seco](#) se montre préoccupé par la faible croissance de la productivité en Suisse. Quant à la NZZ, elle affirme que «la Suisse doit sans délai renforcer sa productivité». Le [même quotidien](#) titre, sans point d'interrogation, «Pourquoi la croissance est bloquée en Suisse».

## L'affaire est entendue

Les appels à se préoccuper d'une amélioration constante de la productivité se fondent sur le fait qu'elle serait à la base de la croissance économique. Se laisser distancer par nos concurrents qui feraient mieux que nous compromettrait à terme non seulement notre niveau de vie, mais aussi une situation durable de plein emploi ou de quasi-plein emploi. Sur cette base, l'affaire est entendue: qui n'avance pas recule. Donc, au fond, nous n'avons pas le choix.

La détermination de la productivité est loin d'être aisée. Certains ne doutent pas des chiffres établis par les statisticiens. D'autres vont jusqu'à dire que ces calculs sont biaisés, voire trompeurs, parce qu'ils ne parviennent pas à intégrer les changements constants dans l'économie. Lorsque celle-ci était principalement matérielle, les calculs avaient de bons

fondements. Mais depuis que les services ont pris une place prépondérante, les estimations sont devenues plus aléatoires. Ce pourrait être l'une des raisons pour lesquelles certains croient pouvoir prétendre que notre productivité est en panne.

Pourtant notre économie se porte plutôt bien et il n'est pas évident que la situation se dégraderait. Le nombre des étrangers qui viennent travailler chez nous est très nettement supérieur à celui des Suisses qui font le chemin inverse. Notre niveau de vie est plutôt supérieur à celui que connaissent la plupart des autres pays développés. Notre balance commerciale est largement excédentaire (les exportations sont supérieures d'une cinquantaine de milliards de francs aux importations).

Dans ces conditions, comment expliquer que nos produits et services continuent de faire l'objet d'une demande qui ne faiblit pas, alors qu'ils sont en concurrence sur les marchés internationaux avec ceux proposés par des économies dont la productivité s'améliorerait davantage que la nôtre? Quant au taux de chômage, il demeure chez nous inférieur à celui de tous nos voisins.

Et pourtant! Une étude de [Credit Suisse](#) prévoit une diminution de l'immigration en provenance des pays voisins du fait de la reprise de la conjoncture dans l'UE. Il pourrait en résulter un recul de la consommation estimé à

quelque 500 millions de francs, et donc une baisse du PIB chiffrée entre 0,1% et 0,2%. Pas de quoi s'alarmer. Il est tout à fait normal que si un certain nombre de personnes immigrées retournent dans leur pays, elles cessent de consommer en Suisse. Ce qui se répercutera sur le PIB.

Cela étant, on voit mal en quoi cette évolution affecterait le niveau de vie des personnes habitant en Suisse, et pourquoi cette baisse du PIB devrait être en quelque sorte compensée par une productivité plus élevée. Mais il est vrai qu'au niveau statistique, le PIB de la Suisse pourrait augmenter moins rapidement que celui de nos voisins. Et on affirmera, graphiques à l'appui, que nous obtenons des résultats moins bons que nos voisins et qu'il est important de relancer notre productivité...

### **Pas par quatre chemins**

Le terrain ainsi un peu déblayé, il devient possible de s'interroger sur les raisons qui poussent certains milieux à continuellement prétendre que la Suisse est (serait) déficiente. Le chef économiste du Seco n'y va pas par quatre chemins. Il soutient la [nécessité de réformes](#): moins de bureaucratie, davantage d'efficacité dans le domaine médical, de nouveaux accords commerciaux de libre-échange, l'ouverture des marchés pour les produits agricoles et des impôts attractifs. Nous voilà ainsi ramenés dans le droit fil de la libéralisation de l'économie en vue d'une quête

continue de croissance.

En découlera-t-il une amélioration du niveau de vie des gens? Rien n'est moins sûr si les surplus de richesses produites servent davantage les intérêts des propriétaires d'entreprises et des milieux aisés. Une étude récente du Fonds monétaire international montre, en effet, que dans la plupart des pays la part des revenus du travail dans le PIB a diminué (mais cette évolution n'est pas visible pour la Suisse).

Qu'entraîne par ailleurs cette course à la croissance qu'une amélioration de la productivité devrait permettre? Peu pour le bien-être effectif de l'immense majorité, et beaucoup pour la dégradation du milieu naturel. Il en découlera inévitablement des dépenses considérables pour tenter de sauvegarder un environnement de plus en plus dégradé à l'échelle mondiale.

Ces dépenses satisferont peut-être celles et ceux qui continuent d'avoir les yeux rivés sur les pourcentages d'augmentation annuelle du PIB. Mais cette approche et cette conception font l'impasse sur les atteintes à l'environnement consécutives à la globalisation de l'économie. Nous restons dans le quantitatif alors que c'est vers le qualitatif qu'il importe de toute urgence de s'orienter.

Le dernier rapport du WEF a probablement raison. L'avenir est dans la valorisation du capital humain, pas dans des gains chimériques de croissance et de productivité.

# Vie privée dans l'entreprise: un flou nécessaire

Un arrêt de la Cour de Strasbourg qui donne à réfléchir

Jacques Guyaz - 06 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32215>

C'est l'un de ces cas minuscules traités par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui passerait totalement inaperçu sans l'obstination d'[organisations militantes](#) et de [syndicats](#) qui s'entêtent à diffuser plus largement des arrêts significatifs. La Suisse fait partie du Conseil de l'Europe et les décisions de la CEDH devraient y faire jurisprudence.

La protection de la vie privée est aujourd'hui un thème central face aux intrusions des géants de l'internet, dans la société comme dans les entreprises. Mais jusqu'où un salarié peut-il utiliser les ressources d'une entreprise pour sa vie privée, et jusqu'où son employeur peut-il le surveiller et prendre des sanctions?

Il a toujours existé une zone grise dans ce domaine. Qui n'a pas utilisé le téléphone de son bureau pour une conversation privée, fait des recherches sur Internet, réalisé en vitesse des photocopies ou l'impression d'un quelconque document personnel? Naturellement l'employeur connaît parfaitement ces pratiques, mais comme elles contribuent à mettre de l'huile dans les rouages, tout le monde ferme les yeux tant qu'elles restent limitées.

En 2007, un ingénieur roumain,

Bogdan Mihai Bărbulescu, a été licencié de l'entreprise qui l'employait à Bucarest pour avoir utilisé un compte de messagerie privée sur l'ordinateur de son bureau. L'entreprise a justifié le licenciement en produisant les textes des messages privés échangés. Le salarié a contesté la décision et la violation de sa vie privée. Après 10 ans de procédures en Roumanie d'abord, puis devant la CEDH, il a finalement obtenu gain de cause.

Dans son [arrêt](#), la grande chambre de la CEDH, qui est l'ultime instance de recours, souligne que *«la surveillance du courrier électronique ou de l'usage d'Internet par un employé ne saurait être considérée comme nécessaire que dans des circonstances exceptionnelles»* - en cas d'enquête pénale ou d'infection du système par un virus par exemple. La Cour précise qu'un employé continue à exercer son droit à sa vie privée et familiale sur le lieu de travail. La Cour précise encore qu'en l'occurrence *«les autorités nationales n'ont pas protégé de manière adéquate le droit du requérant au respect de sa vie privée et de sa correspondance et que, dès lors, elles n'ont pas ménagé un juste équilibre entre les intérêts en jeu»*.

Le jugement limite donc fortement le droit des

employeurs de surveiller les communications des employés. Une entreprise a bien sûr le droit de défendre ses intérêts, mais la surveillance des employés doit rester limitée et proportionnelle au but recherché.

Cela signifie-t-il qu'un employé a désormais le droit de préparer ses vacances et ses sorties sur le poste de travail de son bureau, de continuer à y jouer de temps en temps au solitaire ou à d'autres jeux comme cela se fait couramment aujourd'hui, à condition que cela ne se voie pas trop? Sans doute pas. Certes, la zone grise s'est un peu déplacée du côté de l'employé avec cet arrêt de la CEDH, mais le flou inévitable demeure. Après tout, l'employeur a aussi des intérêts légitimes et son système informatique n'est pas destiné aux activités privées des salariés.

Dans le monde professionnel, l'utilisation des réseaux est à double sens. Si les salariés les utilisent pour leurs affaires privées pendant leurs heures de travail, il n'est pas rare que des messages professionnels soient envoyés le soir ou en fin de semaine au domicile des employés, surtout lorsqu'il s'agit des cadres, à charge pour eux d'y répondre rapidement. Cette pratique est fort peu dénoncée. Les salariés s'en plaignent, mais c'est aussi

une manière de se valoriser. Si je reçois un message de mon patron à minuit c'est que je suis important...

Les outils numériques tendent à estomper la différence entre temps de travail et vie privée,

affaires professionnelles et activités personnelles. Loin de se réduire, les zones grises auraient plutôt tendance à s'étendre. La vigilance doit être maintenue face aux atteintes à la vie privée et à l'utilisations des données des individus dans les réseaux, qu'ils soient

«sociaux» comme on dit, professionnels ou privés.

Les tribunaux n'ont sans doute pas fini de statuer sur ces sujets extrêmement sensibles qui méritent un suivi vigilant de la part des citoyens.

## Les droits politiques entre domicile et nationalité

L'extension continue des droits des Suisses de l'étranger contraste avec ceux reconnus aux étrangers établis en Suisse

Jean-Daniel Delley - 09 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32221>

Le sénateur appenzellois Andrea Caroni (PLR) ne craint pas la controverse. En interpellant le Conseil fédéral sur l'opportunité d'accorder les droits politiques aux Suisses résidant à l'étranger depuis de nombreuses années, il s'inscrit à contre-courant d'une extension continue de ces droits aux expatriés helvétiques. Mais ce débat, qui porte sur les fondements mêmes du fonctionnement démocratique, ne peut faire l'impasse sur l'exercice des droits politiques des résidents étrangers dans leur pays d'accueil.

Dans son [interpellation](#), Andrea Caroni fait référence aux restrictions qu'apportent certains pays à l'exercice des droits politiques de leurs ressortissants à l'étranger, dès lors que ces derniers n'ont plus séjourné dans la mère patrie depuis longtemps. On saisit le raisonnement: plus

l'émigration se prolonge, moins grande est la probabilité d'un retour au pays; dès lors comprend mal le droit de ces personnes de se prononcer sur des questions qui ne les touchent que très lointainement. Le Conseil fédéral a plaidé pour le maintien des droits politiques des Suisses de l'étranger, sans restriction aucune.

La Suisse n'a pas toujours montré une telle ouverture, craignant de devoir accorder la réciprocité. En effet, elle a longtemps considéré comme incompatible avec sa souveraineté la possibilité pour les étrangers résidant sur son territoire de participer à la vie politique de leur pays d'origine. Et surtout la forte présence étrangère sur notre sol faisait craindre au Conseil fédéral des perturbations de l'ordre public vu l'existence de «*certaines courants et groupements à tendances extrémistes*» ([Feuille](#)

[fédérale 1975 I 1313](#)). En bonne logique elle ne pouvait donc accorder aux siens ce qu'elle refusait aux autres.

En 1977, la Suisse risque un timide premier pas. Les expatriés obtiennent les droits politiques, mais à condition de rentrer au pays pour les exercer. Une condition proprement scandaleuse quand on sait l'inégalité de traitement qu'elle crée (éloignement ou non de la Suisse, moyens financiers). Il faut attendre 1992 et la possibilité du vote par correspondance pour supprimer cette inégalité. Actuellement, 14 cantons offrent aux expatriés la possibilité de voter par [voie électronique](#).

L'octroi des droits politiques aux Suisses de l'étranger et la facilitation de leur exercice résultent des changements intervenus dans la nature de l'émigration d'une part et dans

le développement des moyens de communication d'autre part. En effet, à l'argument traditionnel et psychologique du renforcement des liens avec la mère patrie s'ajoute le fait que l'émigration se fait plus fréquemment temporaire, dans le cadre de la formation comme de la carrière professionnelle. Par ailleurs les nouvelles possibilités technologiques facilitent aussi bien l'information du citoyen émigré que la transmission de son vote.

Donc tout est bien? L'octroi des droits politiques sur la seule base du passeport ouvre la porte de la citoyenneté à des personnes qui n'ont plus guère de rapport avec la Suisse. Par exemple, des descendants d'émigrés qui ne parlent aucune des langues nationales. Certes, ils ne sont guère

nombreux: sur les quelques 770'000 Suisses vivant à l'étranger (2016), seuls 157'000 se sont inscrits sur les registres électoraux. Selon le [Conseil fédéral](#), 16% de ces derniers ont migré depuis plus de 25 ans, 5% depuis plus de 40 ans.

Par ailleurs, si l'on défend principe selon lequel les personnes soumises à un ordre juridique doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent, il n'est pas possible de priver sans autre les nationaux non résidents de leurs droits politiques. Car la distinction entre les lois qui touchent potentiellement les expatriés et celles dont ils n'auront pas à subir les conséquences reste difficile à établir.

Par contre, au nom de ce même principe, l'octroi des droits

politiques aux étrangers établis en Suisse ne devrait pas poser [problème](#). Pourtant, seuls le Jura et Neuchâtel accordent le droit de vote aux étrangers sur le plan cantonal. Avec Vaud et Fribourg, ces deux cantons connaissent également le droit de vote et d'éligibilité dans les communes. Alors que Genève n'octroie que le droit de vote au plan communal.

L'accès à la nationalité pourrait atténuer cette mise à l'écart des résidents étrangers. Mais, bien que pays d'immigration, la Suisse ne se montre pas particulièrement [ouverte](#) en la matière. La complexité de la procédure qui se déroule aux trois niveaux fédéral, cantonal et communal et le durcissement des conditions de naturalisation ne favorisent pas l'intégration politique des immigrés.

## Les enjeux de la fuite et de l'accueil des réfugiés

Un retour aux bases des questions d'émigration et d'immigration, à partir des travaux de l'économiste Paul Collier (2 / 2)

---

*Wolf Linder - 04 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32209>*

En Occident, le problème des réfugiés est perçu à travers le prisme du drame des migrants disparus en Méditerranée et de l'incapacité des pays européens et de l'UE à trouver une solution commune pour accueillir le nombre croissant de demandeurs d'asile (voir aussi l'article précédent, [DP 2179](#)).

Collier rappelle cependant que le problème n'est pas européen, mais mondial. L'anomie et la violence des milices dans les Etats faillis, les guerres civiles, souvent aggravées par des interventions extérieures, les pénuries alimentaires et les catastrophes naturelles forcent un nombre croissant de gens à

quitter leur région natale.

Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) estime leur nombre à plus de 65 millions. La plus grande partie d'entre eux, soit 44 millions, restent au pays. Ceux qui franchissent la frontière vivent pour la plupart dans les pays voisins, des Etats fragiles comme le Pakistan,

l'Iran, le Kenya, l'Ouganda, l'Éthiopie et la Tanzanie.

Contrairement à la migration économique des pays pauvres vers les pays riches, une bonne partie des réfugiés fuit un État fragile pour se rendre dans un autre pays pauvre ou à revenu modeste. Une petite minorité seulement arrive en Europe. Le droit de refuge ou d'asile dans le pays pauvre ou en voie de développement, en réalité, consiste souvent à survivre dans des camps sans aucune perspective. Pour Collier, voilà le vrai drame qui devrait mobiliser le HCR et la communauté internationale.

## Un système d'accueil inadéquat

Dans son nouveau livre [Refuge. Transforming a Broken Refugee System](#) (2017), écrit avec son collègue [Alexander Betts](#), Collier expose les défaillances du régime de refuge international à l'exemple de la crise syrienne.

La politique européenne, confrontée à la guerre civile en Syrie et à l'exode massif de ses habitants, n'a jamais été à la hauteur du défi. L'UE et la communauté internationale ont négligé de soutenir les pays voisins (la Jordanie, le Liban et la Turquie) qui ont accueilli la plupart des Syriens en fuite, [au-delà même de leur capacité d'accueil](#).

Suite à un nombre croissant de migrants cherchant leur chance en Europe et aux naufrages tragiques en Méditerranée, la chancière

allemande Angela Merkel a décidé d'abandonner le régime restrictif de l'UE et d'accepter un nombre illimité de réfugiés. Cette décision «*de cœur sans raison*» a eu des effets pervers, dans la mesure où elle a, en particulier, stimulé les passeurs illégaux et criminels. La sympathie d'abord manifestée par l'opinion publique s'est rapidement transformée en une attitude critique, voire hostile.

Les pays européens se sont montrés incapables de répartir entre eux de manière équitable les réfugiés et les coûts engendrés par cet afflux. Dès lors Merkel a dû reculer et négocier avec la Turquie le retour d'une partie des réfugiés en échange d'une somme de 6 milliards d'euros.

Pour Betts/Collier, cette situation est absurde. Quatre millions de réfugiés sans activité utile ni emploi survivent en Turquie et au Liban; un million de personnes trouvent protection en Europe. Les coûts d'entretien de ces derniers se montent à 135 dollars par jour et par personne, alors qu'un réfugié dans le voisinage de la Syrie ne bénéficie que d'un dollar.

Cette situation éthiquement intolérable résulte d'un régime international de refuge inadéquat. Betts/Collier proposent une panoplie de mesures. Nous nous limitons à mentionner les principales.

Qui sont les «*réfugiés*»? La notion de «*persécution*» qui, selon la [Convention de Genève](#) de 1951, sert de critère de base

pour définir leur statut, est trop restrictive. Aujourd'hui, la plupart des personnes en fuite ne subissent pas une persécution mais se trouvent dans une situation de menace physique grave qui les force à quitter leur foyer. Ils ne répondent donc pas à la définition du réfugié «*classique*».

Mais ils se distinguent des gens faisant le choix de l'exil pour fuir la pauvreté. Betts/Collier proposent dès lors de remplacer le critère de persécution par celui de «*force majeure*», couvrant la menace ou l'atteinte à l'intégrité physique.

Du point de vue éthique, le statut doit protéger l'ensemble des réfugiés et non seulement une minorité de *happy few*. Cependant cette protection n'équivaut pas à un droit absolu à la migration et à l'intégration immédiate. Elle reste limitée dans le temps pour la durée de la menace. L'objectif consiste à assurer leur autonomie dans la perspective d'un futur retour.

Les lieux d'accueil les plus propices restent les pays voisins des réfugiés, proches de leur culture et de leur mode de vie. Ces pays, pauvres ou en voie de développement pour la plupart, doivent pouvoir compter sur la coopération et un engagement financier plus important, venant en première ligne des pays riches. L'alternative aux «*silos humanitaires*» que sont les camps de réfugiés consiste à créer des zones réservées dans

lesquelles les réfugiés peuvent développer une activité économique, culturelle et sociale qui leur soit propre.	politique plus ouverte que celle qui s'applique aux réfugiés au sens strict du terme, notamment en leur offrant plus largement un accueil temporaire.	d'intégrer ces immigrés et le caractère provisoire de leur statut. Et à trouver les modalités d'un contrat qui inscrive leur séjour comme la possibilité d'acquérir un bagage utile à leur retour dans leur pays d'origine.
Pour les 10% de migrants débarquant en Europe, Betts/Collier préconisent une	Reste encore à gérer la contradiction entre la nécessité	

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Du quantitatif au qualitatif**

<https://www.weforum.org/reports/the-global-human-capital-report-2017>

<http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=631>

<https://www.letemps.ch/economie/2016/11/30/productivite-suisse-elevee-pays-voisins>

<http://www.bilan.ch/economie/locde-recommande-a-suisse-daugmenter-productivite>

<http://dievolkswirtschaft.ch/fr/2015/12/busch-01-02-2016/>

[https://www.nzz.ch/wirtschaft/warum-das-wachstum-in-der-schweiz-stockt-ld.1317363?mktcid=nled&mktcval=105\\_2017-9-20](https://www.nzz.ch/wirtschaft/warum-das-wachstum-in-der-schweiz-stockt-ld.1317363?mktcid=nled&mktcval=105_2017-9-20)

<https://www.credit-suisse.com/corporate/fr/articles/news-and-expertise/switzerland-needs-new-growth-drivers-201709.html>

<https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/standardsind-wir-zu-wenig-produktiv/story/24341514>

### **Vie privée dans l'entreprise: un flou nécessaire**

<http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?c=fre&p=home>

<https://edri.org/human-rights-court-sets-limits-right-monitor-employees/>

[https://www.cfdt.fr/portail/theme/droit-disciplinaire/vie-privee-la-cedh-pose-les-limites-au-pouvoir-de-surveillance-de-l-employeur-srv1\\_511774](https://www.cfdt.fr/portail/theme/droit-disciplinaire/vie-privee-la-cedh-pose-les-limites-au-pouvoir-de-surveillance-de-l-employeur-srv1_511774)

<http://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-177083>

### **Les droits politiques entre domicile et nationalité**

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaecht?AffairId=20173430>



<https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10101149>

<https://www.tdg.ch/suisse/vote-electronique-niveau-federal-2019/story/23657853>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20161064>

<https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/buergerrecht---citoyennete/Citoy/stimmrecht.html>

[https://www.ekm.admin.ch/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat\\_einbuerg\\_f.pdf](https://www.ekm.admin.ch/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat_einbuerg_f.pdf)

### **Les enjeux de la fuite et de l'accueil des réfugiés**

<https://www.domainepublic.ch/articles/32189>

<https://www.penguin.co.uk/books/300094/refuge/>

[https://www.ted.com/talks/alexander\\_betts\\_our\\_refugee\\_system\\_is\\_failing\\_here\\_s\\_how\\_we\\_can\\_fix\\_it?language=fr](https://www.ted.com/talks/alexander_betts_our_refugee_system_is_failing_here_s_how_we_can_fix_it?language=fr)

<https://www.franceculture.fr/geopolitique/guerre-en-syrie-le-liban-accueille-le-quart-des-refugies-syriens-dans-la-region>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19510156/index.html#a1>